



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

architectes

Question écrite n° 72774

Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la réforme de la loi du 3 janvier 1977 relative à l'architecture. Il souhaiterait notamment que lui soient précisées les conditions dans lesquelles les différents représentants des architectes d'intérieur ont été conviés à participer à la réflexion concernant l'avenir de leur profession. Se pourrait-il ainsi qu'une organisation telle que l'UNAIID, association regroupant un grand nombre de professionnels en architecture, ait pu être laissée de côté ? En conséquence, il lui demande à quel stade en est actuellement cette réforme et si ses services ont l'intention de continuer à recueillir les avis de tous les professionnels concernés.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication a effectué le 6 février 2002 une communication en Conseil des ministres sur l'amélioration de la qualité architecturale du cadre de vie des Français qui fixe les orientations retenues par le Gouvernement dans ce domaine. Les services du ministère (direction de l'architecture et du patrimoine) vont engager maintenant la phase de concertation avec les professionnels de la construction et de l'aménagement, en liaison avec les ministères concernés, pour mettre en oeuvre ces objectifs, en élaborant un projet de loi modifiant la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. En tout état de cause, le ministère n'a bien évidemment pas pour objectif d'écarter de la concertation qui se poursuit les professionnels compétents et en particulier les responsables de l'Union nationale des architectes d'intérieur, designers (UNAIID) qui ont été associés à la concertation préalable à la communication de la ministre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Guillet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72774

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 644

Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1899